



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Feuille de route sur les achats innovants au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Contact :

Bureau de la commande publique et des
achats
Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt
SG/SAFSL/SDLP
78, rue de Varenne
75007 Paris

La mesure 32 du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi adopté le 6 novembre 2012 mobilise l'achat public pour atteindre l'objectif d'un volume de 2% de la commande publique d'ici 2020 auprès de PME innovantes (« achat public avant commercialisation et commande publique »- circulaire du Premier Ministre du 25 septembre 2013 relative au soutien de l'innovation par l'achat public).

Cette démarche d'achat innovant s'inscrit dans le cadre modernisé des achats publics établi par le décret n° 2013-623 du 16 juillet 2013 relatif au Service des achats de l'État et détaillé dans la circulaire du Premier Ministre du 31 juillet 2013 qui rappelle l'objectif fixé à l'État et ses établissements publics de réaliser une économie de 2 milliards d'euros d'ici à 2015.

Chaque ministère doit élaborer une feuille de route des achats innovants:

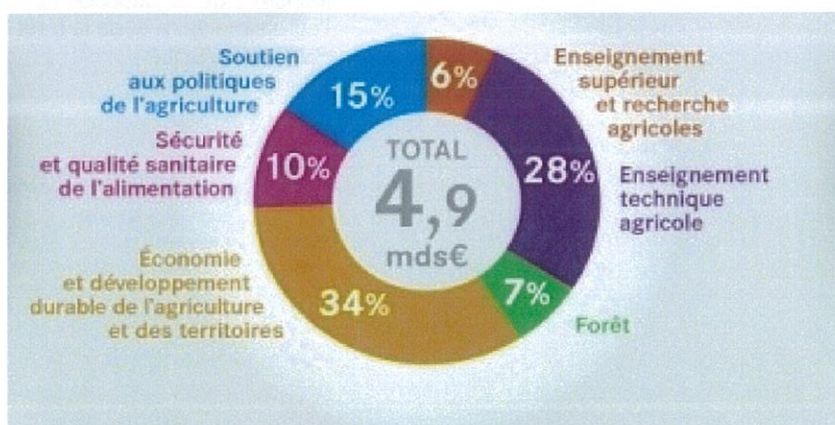
- qui identifie les domaines prioritaires sur lesquels des actions vont être entreprises pour permettre l'achat de solutions innovantes répondant, dans des conditions optimales, à un besoin réel ;
- qui décrit le dispositif organisationnel mis en place par le ministère pour répondre à cet enjeu de mobilisation.

I. Les missions du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF)

Le décret n°2102-779 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire [et de la forêt] définit ses missions dans les termes suivants :

« Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire [et de la forêt] prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de l'agriculture, de la forêt et du bois. Il prépare et met en œuvre la politique de l'alimentation en liaison avec le ministre de l'économie, des finances et du commerce extérieur et le ministre des affaires sociales et de la santé. Il participe à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de commerce international. A ce titre, il est associé à sa représentation dans les instances internationales traitant de ces questions. »

Le ministère pilote 6 programmes budgétaires pour un montant total, en 2014, de 4,9 milliards d'euros au sein de la mission Agriculture, Alimentation, Forêt et Affaires rurales et des deux missions interministérielles :



Il contribue à deux missions interministérielles

Mission interministérielle « enseignement scolaire »

Mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur »,

II. L'innovation au MAAF

II. 1 Dispositifs existants de soutien à l'innovation, hors « achats »

Au delà des actions en faveur de l'achat innovant par le biais de la commande publique, les problématiques du MAAF sont étroitement liées à la recherche d'innovations dans les domaines techniques qui relèvent de sa compétence.

Ainsi le ministère soutient-il financièrement des projets scientifiques et technologiques à même de transformer l'agriculture et l'agroalimentaire vers des solutions plus efficaces, durables et écologiques.

Depuis 2006, le ministère signe des **conventions de partenariat avec la banque publique d'investissement (BPI- anciennement OSEO) relatives au soutien à la recherche et développement et à l'innovation dans les industries agroalimentaires.**

La dernière convention date du 4 octobre 2013 et fixe un montant d'aide aux PME innovantes à hauteur de 522 709,34 € pour la période 2013-2014.

Ces aides (subventions) permettent de financer deux types d'actions :

-des études de faisabilité d'un projet innovant (étude, technique, juridique...)

A titre d'exemple, la PME innovante « concept'fruits » a obtenu une subvention de 40 000 euros pour une étude de faisabilité technique relative à un procédé de traitement thermique par chauffage ohmique destiné à la transformation des châtaignes.

-l'élaboration et le montage d'un projet collaboratif de RetD, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité ou du programme européen Horizon 2020.

A titre d'exemple, en 2012, la PME BBB a obtenu une subvention de 25 000 euros pour le montage d'un projet relatif au développement de recettes sucrées Bio à base de fruits pour bébés .

Par ailleurs, la Sous-Direction de l'innovation au sein de la Direction Générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) lance chaque année un **appel à projets de développement agricole et rural d'innovation et de partenariat et un appel à projets de recherche finalisée des instituts techniques agricoles. En 2013, un appel à projets de recherche, d'innovation et de partenariat ciblé sur les maladies du bois de la vigne a été également lancé.**

Ainsi pour l'année 2013, 32 lauréats ont perçus des subventions pour un montant total de 11 millions d'euros dans ce cadre.

Enfin, en matière de systèmes d'information, le MAAF est très engagé dans les procédures liées à l'e-administration. Deux exemples illustrent cet engagement :

- mise en place de l'outil « **TELEPAC** » permettant aux agriculteurs de déposer leurs dossiers de demande d'aides agricoles au titre de la Politique Agricole Commune (PAC).



- mise en service de l'outil « **Mes démarches** » permettant d'accéder de manière simple à l'ensemble des procédures des usagers du MAAF

II.2. Les achats innovants réalisés auprès de PME innovantes

Dans le domaine des achats, le MAAF est déjà sensibilisé à la problématique de l'innovation, comme en témoignent les achats listés ci-dessous, réalisés auprès de PME françaises innovantes :

– **Prestations de nettoyage des locaux de l'administration centrale du MAAF : innovation à caractère social (et environnemental)**

Les deux marchés publics en cours d'exécution au MAAF sur ce sujet intègrent la problématique du travail en journée, conformément à la circulaire du Premier Ministre du 6 novembre 2013, ainsi que des critères d'exécution liés au développement durable :

- le marché public du site de Toulouse fixe des horaires de travail entre 8h30 et 17h30 et impose l'utilisation de produits eco-labelisés.

- le nouveau marché de nettoyage des sites parisiens combine à la fois une solution technique innovante de production sur place de produits de nettoyage éco-responsables et rend possible l'introduction du travail en journée en cours d'exécution du marché.

– **Recours à la cotation en Points de Fonction** dans les projets d'ingénierie informatique. L'objectif est de pouvoir mesurer, de façon simplifiée ou détaillée, la taille fonctionnelle (vue « utilisateur métier ») d'un projet/produit/application dans les différentes phases de son cycle de vie (inclus le maintien en conditions opérationnelles (MCO)), que ce soit un projet nouveau ou d'évolution. L'unité de mesure est le point de fonction.

Un accord-cadre interministériel a été élaboré sous l'égide du SAE et porté par le MAAF. Il a été attribué au mois de septembre 2013 à la PME innovante SEMANTYS

– **L'aimant AQUAKAT** a été posé dans la chaudière du ministère afin d'empêcher l'agglomération du calcaire et permet de préserver le circuit d'alimentation.

III. Les domaines prioritaires pour les achats innovants- période 2014-2016

3.1. L'immobilier

La politique immobilière du ministère est gérée par la Sous-direction de la Logistique et du Patrimoine du Secrétariat général.

Le ministère a des besoins importants dans le cadre de la gestion de son parc immobilier et de ses consommations afin d'en améliorer le pilotage et d'en optimiser le fonctionnement.



Plusieurs pistes de solutions innovantes sont à l'étude dans les domaines suivants :

- Mesure et pilotage des consommations électriques et des fluides :
 - souhait d'un outil de suivi et d'aide à la décision (outil patrimonial),
 - souhait de pouvoir isoler et mesurer la consommation électrique de chaque serveur dans les salles informatiques (le MAAF étant hébergeur de serveurs pour d'autres entités).

- Rénovation et entretien de bâtiments anciens et classés monuments historiques :
 - isolation plus performante et génératrice d'économies de consommation, adaptée aux bâtiments historiques.

- Éclairage :
 - dans les salles de réunion sans lumière directe, créer un éclairage naturel (test par fibre optique)

- Accès aux sites du ministère et sécurité :
 - modernisation du portique de sécurité et du contrôle d'accès par badge
 - développement de la vidéo-protection

- Entretien des réseaux et conduites :
 - souhait de traçabilité, suivi préventif et curatif...

Le ministère souhaite travailler sur ces sujets à travers une approche globale (administration centrale, services déconcentrés et établissements publics sous tutelle).

3.2. L'informatique et les nouvelles technologies

La politique informatique du ministère est conduite par la Sous-direction des systèmes de l'information du Secrétariat général.

Le ministère poursuit les objectifs d'optimisation et de sécurisation des systèmes informatiques mis au service des agents et des usagers du service public.

Les solutions innovantes pourraient être apportées sur les sujets suivants :

- dématérialisation des démarches administratives en ligne en veillant à l'accessibilité des outils aux personnes handicapées ;
- adaptation des applications et des environnements existants pour les agents en situation de handicap.
- dématérialisation des procédures internes ;
- mise en place d'outils collaboratifs et développement d'outils de télétravail ;
- modernisation et rationalisation du fonctionnement des infrastructures existantes (site internet, hébergement, ...).

Le ministère souhaite travailler sur ces sujets à travers une approche globale (administration centrale, services déconcentrés et opérateurs sous tutelle).

3.3 : Autres pistes prioritaires pour les achats courants

-Développement du recours à la formation ouverte et à distance ainsi que du e-learning.

-Achat de véhicules électriques et des bornes de recharge (prises spécifiques multi-usages, charge normale ou accélérée...)

-souhait de développement d'un outil unique de gestion du parc automobile- (préconisation du groupe de travail « plan administration exemplaire »).

3.4. Achats métiers : La santé animale et végétale

La Direction générale de l'alimentation porte les problématiques relatives à l'alimentation, à la prévention des risques sanitaires et à la coordination des risques sanitaires.

Les solutions innovantes pourraient être apportées sur les sujets suivants :

- les vaccins animaux ;
- les prestations liées aux analyses réalisées par des laboratoires pour le compte du ministère : transport, matériel de prélèvement...

IV. Le dispositif de gouvernance mis en œuvre au MAAF pour favoriser l'achat de solutions innovantes

IV.1. Désignation d'un référent ministériel de l'achat innovant et de correspondants pour chacun des domaines prioritaires recensés

Un chargé de mission du Bureau de la commande publique et des achats du MAAF a été désigné « référent ministériel de l'achat innovant ».

Il participe au groupe de travail interministériel piloté par le SAE et est le relai du RMA pour sensibiliser les services prescripteurs à la problématique de l'innovation pour les achats qu'ils réalisent.

Contact : Sylvain POLLIER – sylvain.pollier@agriculture.gouv.fr.

Les correspondants relevant des Directions techniques du MAAF sont en cours de désignation.

IV.2. Sensibilisation des services prescripteurs et mise en place d'outils

Le sujet de l'achat innovant est désormais systématiquement à l'ordre du jour :

- du comité ministériel des achats,
- des rencontres avec les services prescripteurs relatives à l'élaboration du « plan actions achat » et celles relatives à son bilan,
- du séminaire annuel avec les correspondants régionaux achat du ministère.

Une fiche de bonnes pratiques a été mise en ligne sur le site intranet du ministère pour favoriser l'accès des PME à la commande publique. Les préconisations formulées sont de nature à encourager l'innovation, notamment l'introduction des variantes et l'expression fonctionnelle des besoins.

Par ailleurs, la « fiche fournisseur » annexée systématiquement aux consultations et renseignée par les candidats sur la base du volontariat, permet, entre autres, aux entreprises de décrire leur stratégie et leurs avantages comparatifs (dont les produits ou méthodes innovantes).

Dans le cadre du réseau interministériel, d'autres actions devraient être menées afin de mobiliser l'ensemble des parties prenantes et de proposer les outils adéquats pour assurer la montée en puissance et la sécurisation des achats innovants.

La Secrétaire Générale



Valérie METRICH-HECQUET

